

# CAPSULE INFO>VEILLE

## Australie : rapport périodique sur la gestion des oppositions

En octobre 2022, l'Inspector-General of Taxation and Taxation Ombudsman (IGTO) a publié un premier rapport périodique sur la gestion des avis d'oppositions par l'Australian Taxation Office (ATO).

### Les oppositions à l'ATO

Si un contribuable est insatisfait d'une décision de l'ATO, il peut déposer une opposition. Il est à noter que ce processus ne peut se faire en ligne, ce que déplore l'IGTO puisque cette façon de faire nuit à la qualité des données saisies.

Un contribuable peut soumettre une opposition :

- lorsqu'il est en désaccord avec une évaluation de l'ATO portant sur l'impôt sur le revenu, la taxe de vente, les contributions au régime de retraite, les taxes d'accise, etc. ;
- lorsqu'il veut modifier sa propre déclaration de revenus (ex. : omission de demander un crédit d'impôt). En Australie, un contribuable doit s'opposer à sa propre déclaration de revenus et non déposer une simple demande de modification.

### Volume des oppositions

De 2017 à 2021, l'ATO a reçu annuellement plus de 20 000 avis d'opposition de la part des contribuables. L'Agence compte environ 18 millions de clients et traite plus de 28 millions de déclarations par année (revenu, taxe et retenues à la source). Le tableau ci-dessous présente les avis d'oppositions reçus et traités pour les années visées.

AVIS D'OPPOSITION	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Reçus	24 088	23 483	27 016	21 892	27 780
Traités	24 490	24 353	26 276	22 290	29 877

En 2018-2019 et 2019-2020, environ 60 % des avis d'opposition provenaient de particuliers, 30 % de petites et moyennes entreprises (PME), 8 % de sociétés de personnes et de contribuables fortunés et 2 % de sociétés ouvertes, multinationales et fonds de gestion.

En 2020-2021, l'IGTO remarque une croissance importante (+27 %) des avis d'opposition reçus par rapport à l'année précédente. Cette augmentation provient des PME qui ont acheminé trois fois plus d'avis d'opposition (60 % en 2020-2021).

Les PME ont contesté les décisions de l'ATO par rapport au programme de subventions salariales pour les entreprises mis en place pendant la pandémie. En 2020-2021, environ 43 % du total des avis d'oppositions concernaient cette mesure.

## Nombre d'employés

Le nombre d'ETC a fluctué entre 2016-2017 et 2020-2021. Il est d'abord resté stable les deux premières années pour diminuer les deux suivantes. Il a augmenté de façon importante en 2020-2021 en raison de la croissance importante des avis d'opposition reçus cette année-là, qui portaient sur le soutien financier aux entreprises lié à la pandémie. Les directives gouvernementales étaient de redéployer des employés dans tous les services concernant la pandémie. Cela explique pourquoi les effectifs n'ont pas augmenté en 2018-2019, malgré un accroissement des dossiers reçus.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'ETC	514	514	488	480	671

## Délais de traitement

L'ATO n'a pas de norme de service pour évaluer le temps nécessaire pour traiter les avis d'opposition reçus. Elle ne mesure pas sa performance à ce sujet.

L'IGTO a donc demandé à l'ATO de calculer le délai de traitement moyen d'un avis d'opposition (de la réception à la décision) sur une période de trois ans (2018-2019 à 2020-2021). Ce délai varie selon le type de clientèle comme l'illustre le tableau ci-après.

	PARTICULIERS	PME	SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET CONTRIBUTABLES FORTUNÉS	SOCIÉTÉS OUVERTES ET MULTINATIONALES	FONDS DE GESTION
Délai de traitement moyen	77 jours	86 jours	151 jours	296 jours	126 jours

## Principaux constats

- En 2019, 25 % des avis d'oppositions traitées ont été rejetés, car ils ne répondaient pas aux exigences en matière d'échéances et de restrictions. Cette proportion a diminué de moitié dans les deux années suivantes.
- Entre 2019 et 2021, les contribuables ont retiré leur demande d'opposition ou mis fin à leurs démarches dans 13 à 18 % des cas.
- Entre 2019 et 2021, plus de 50 % des avis d'opposition reçus par l'ATO provenaient de contribuables qui contestaient leur propre avis de cotisation.
- Entre 2019 et 2021, l'ATO a rendu une décision en complètement en faveur des contribuables dans 45 % à 50 % des cas.
- En 2021, le quart des avis d'opposition ont été rejetés par l'ATO, car aucun élément probant n'appuyait la réclamation des contribuables. Cette proportion atteignait 11 % en 2020 et 6 % en 2019. La majorité des refus touchaient les PME qui contestaient le soutien financier reçu pendant la pandémie dans le cadre du programme d'aide aux entreprises. Ce dernier visait à soutenir les entreprises qui subissaient des pertes financières.

Cependant, lors du traitement des déclarations de revenus des sociétés, l'ATO a constaté que les pertes n'étaient pas aussi importantes que celles déclarées dans la demande d'aide. Elle a donc envoyé des avis de cotisation aux entreprises pour se faire rembourser.

## Conclusion

Ce rapport sur les oppositions est une première étape dans le cadre d'un examen plus exhaustif du processus de traitement des oppositions. À son prochain audit sur le sujet, l'IGTO vise à examiner des aspects spécifiques de ce processus afin de recommander des améliorations à la gestion administrative du processus d'opposition.

## RÉFÉRENCE

AUSTRALIAN TAXATION OFFICE (2022). *The Australian Taxation Office's Administration and Management of Objections – Interim Report*, [en ligne], <https://www.igt.gov.au/investigation-reports/the-australian-taxation-offices-administration-and-management-of-objections-interim-report/>